

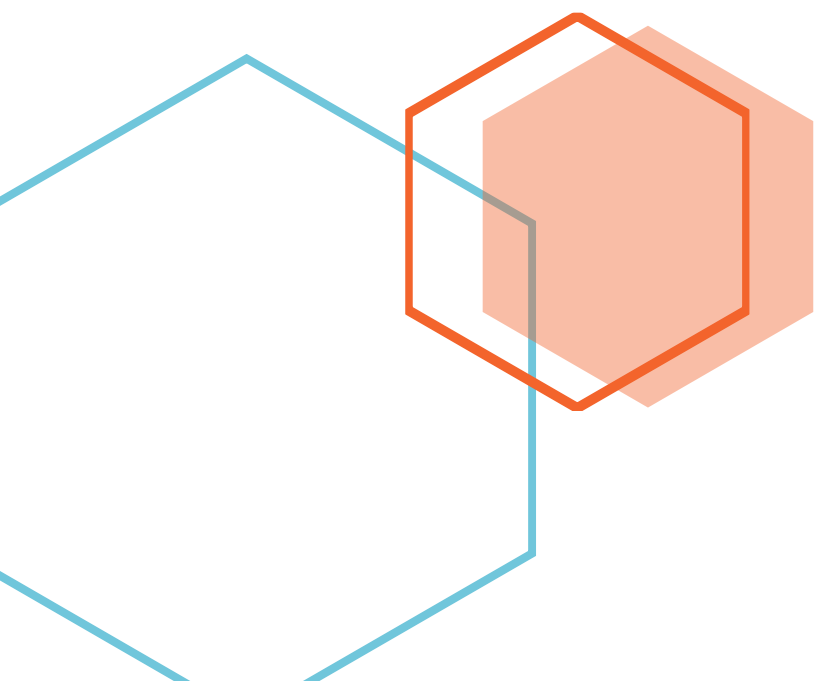


# Concours photo 2020

---

**Ma plus belle carte postale de  
Donnemie-Dontilly**

Afin d'éditer de nouvelles cartes postales de Donnemie-Dontilly, la municipalité lance un concours photos à l'intention des Donnemaritains. L'occasion de mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, immatériel de la ville.





# Ma plus belle carte postale de Donnemie-Dontilly

## Règlement du concours photo

### 1 - Présentation

On ne trouve plus aujourd'hui de cartes postales de Donnemie-Dontilly dans nos commerces. Les meilleurs ambassadeurs de la commune sont les Donnemaritains. C'est pourquoi c'est à vous que nous nous adressons en vous proposant ce projet participatif : Quel regard portez-vous sur votre lieu de vie ? Qu'avez-vous envie de transmettre ? Quel est, selon vous, le meilleur cliché souvenir de notre commune ? Qu'est-ce qui représente Donnemie-Dontilly ?

### 2 - Thème du concours

Les photos auront pour thème la commune de Donnemie-Dontilly.

Le concours a pour but de mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel, immatériel, culturel... de la ville.

### 3 - Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert aux habitants de Donnemie-Dontilly, photographes amateurs, majeurs ou mineurs (avec autorisation écrite des parents). Les photographes professionnels, les organisateurs et membres du jury ne peuvent y participer.

Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur des photographies et que les œuvres proposées sont originales et inédites.

Ils cèdent gracieusement tous les droits d'exploitation attachés à ces œuvres à la commune de Donnemie-Dontilly.

Ils garantissent que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux photographiés, demandent les autorisations nécessaires de la personne photographiée et/ou des propriétaires des lieux privés pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tels que le prévoit le présent règlement.

La responsabilité de la commune de Donnemie-Dontilly ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos.

Toute œuvre qui ne répondrait pas à la thématique définie sera refusée pour le concours.

La candidature implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

### 4 - Durée et déroulement du concours

Le concours est ouvert du 17 octobre 2020 au 05 décembre 2020.

Les cartes postales seront éditées au printemps 2021. La commune se réserve le droit de modifier les dates d'impressions des cartes postales en cas de force majeure.



## 5 – Modalités de participation

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum.

Les photos pourront être :

- en noir & blanc ou en couleur
- au format paysage ou en mode portrait.

Les photos seront transmises sous forme de fichiers numériques :

- format JPEG
- poids minimum de 2 mégas
- titre de la photo ou lieu de prise de vue dans le nom du fichier.

La participation à ce concours (photos et bulletin de participation dûment complétés) se fait uniquement par voie électronique :

- courriel destinataire : [animations@donnemarie-dontilly.fr](mailto:animations@donnemarie-dontilly.fr)
- objet du courriel : concours photo carte postale.

## 6 – Jury du concours et critères de sélection

Un jury composé de représentants de ville de Donnemarie-Dontilly et de professionnels de la photographie sera constitué pour sélectionner les photographies.

Les Donnemaritains, les amateurs de photos et les internautes pourront élire leurs photos préférées via l'exposition, le vendredi 08 janvier 2021, de la sélection des photographies du jury.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats, présentées de façon anonyme.

Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- la pertinence du sujet et le respect de la thématique
- l'originalité
- la technique et l'intérêt artistique.

Le jury sélectionnera une vingtaine de photos suivant ces 3 critères.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.



## 7 – Prix et récompenses

Un prix sera attribué aux photographes dont les œuvres ont été sélectionnées par le jury et le public.

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 500 € dont la répartition sera définie ultérieurement.

Les gagnants seront informés par courriel à partir du 18 janvier 2021. Les résultats seront également mis en ligne sur le site internet et la page Facebook gérés par la ville.

Les récompenses seront attribuées lors de la cérémonie des vœux du conseil municipal le vendredi 29 janvier 2021.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

## 8 – Communication

Le participant autorise la ville de Donnemarie-Dontilly à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale de l'opération, dans toutes les déclinaisons envisagées (affiches, flyers, cartons d'invitation, site internet, exposition, réseaux sociaux...).

## 9 – Commercialisation

Les cartes postales seront vendues dans les commerces à prix coûtant (frais d'impression et de PAO).

## 10 – Calendrier

05 décembre 2020 : clôture de l'envoi des photographies.

Décembre 2020 : sélection des photographies par le jury.

08 Janvier 2021 : présentation du choix du jury au public (exposition dans la salle du Filoir et site internet) et sélection des plus belles photos ou coups de cœur du public.

Printemps 2021 : édition des cartes postales : remises des prix.



# BULLETIN DE PARTICIPATION

## Candidat majeur

**NOM** :

**PRENOM** :

**ADRESSE** :

**TELEPHONE** :

**MAIL** :

Je soussigné(e)

- ✓ Confirme l'exactitude des informations communiquées
- ✓ Souhaite participer au concours photo organisé par la commune de Donnemarie-Dontilly
- ✓ Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions
- ✓ Autorise la commune de Donnemarie-Dontilly à utiliser mes photographies pour tout support de communication, toute exposition ou édition de cartes postales.

Fait à Donnemarie-Dontilly

Le :

Signature :

### **Bulletin à retourner avec vos tirages**

Par mail : [animations@donnemarie-dontilly.fr](mailto:animations@donnemarie-dontilly.fr)

Avant le 05 décembre 2020

#### **INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.



Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

## BULLETIN DE PARTICIPATION

### Candidat mineur

**NOM** :

**PRENOM** :

**ADRESSE** :

**TELEPHONE** :

**MAIL** :

**REPRESENTANT LEGAL :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, représentant légal de

- ✓ Autorise mon enfant à participer au concours photo organisé par la ville de Donnemarie-Dontilly
- ✓ Confirme l'exactitude des informations communiquées
- ✓ Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions
- ✓ Autorise la commune de Donnemarie-Dontilly à utiliser mes photographies pour tout support de communication, toute exposition ou édition de cartes postales.

Fait à Donnemarie-Dontilly

Le :

Signature du représentant légal :

Signature du candidat participant

### **Bulletin à retourner avec vos tirages**

Par mail : [animations@donnemarie-dontilly.fr](mailto:animations@donnemarie-dontilly.fr)

Avant le 05 décembre 2020

### **INFORMATIONS NOMINATIVES**

## Concours photos 2020



Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.